

Titre de l'action 1 :

Réduction de l'éclairage public

Thématique de l'action

Concilier biodiversité et activités locales nocturne.

Organisme /institution en charge de la mise en œuvre :

Commune d'Hennebont

Services de la collectivité associés :

Centre Technique Municipal, Service Police Municipal, Service Communication.

Budget :

0€

Partenaires financiers :

sans objet

Partenaires techniques :

sans objet

Date de début :

01 novembre 2021

Date de fin

31 aout 2022

Objectifs (1 500 signes maximum)

Après concertation de la population, l'objectif est de réduire la durée de fonctionnement de l'éclairage public sur le territoire communal en procédant à l'extinction complète de l'éclairage public dans certains quartiers, voire sur l'ensemble de la commune, sur une partie de la nuit (0h à 6h en semaine / 2h à 6h les week end).

Mesures mises en œuvre (2 500 signes maximum):

La Ville d'Hennebont possède 2540 points lumineux d'éclairage public. Dans un 1^{er} temps, il s'agit de mener une phase de concertation de la population par le biais d'un questionnaire en ligne sur le site de la Ville proposant différents scénarii en faveur du renforcement de l'extinction de l'éclairage public, en distinguant notamment les nuits de semaines et de week end, les lotissements, le centre ville, et les axes principaux. La programmation des horaires et postes concernés par l'extinction sera ensuite mise en œuvre avec une phase d'essai de plusieurs mois.

Un bilan sera ensuite réalisé afin de réajuster si nécessaire les secteurs et horaires de cette extinction.

Attendus / impacts pour la biodiversité et indicateurs d'évaluation (1500 signes maximum) :

À l'instar des trames noires, cette action vise notamment à permettre un environnement nocturne, essentiel pour toutes les espèces (fonctionnement physiologique et rythme biologique, reproduction et vulnérabilité de certaines espèces nocturnes).

Titre de l'action 2 :

Mise en œuvre de fauche tardive et de prairies naturelles

Thématique de l'action

Maintenir et restaurer la biodiversité locale

Organisme /institution en charge de la mise en œuvre :

Ville d'Hennebont

Services de la collectivité associés :

Service Espaces Verts et Environnement.

Budget :

15000 €

Partenaires financiers :

sans objet

Partenaires techniques :

sans objet

Partenaires :

sans objet

Date de début :

01 mars 2022

Date de fin :

30 octobre 2022

Objectifs (1500 signes maximum) :

Favoriser la préservation et le développement de la biodiversité en mettant en appliquant une gestion de certains espaces par fauche tardive ou en les maintenant en prairies naturelles. Il s'agit également de sensibiliser les usagers à l'intérêt de cette pratique par la mise en place, sur chaque site concerné, de panneaux d'explication de la démarche en cours et de ses objectifs.

Mesures mises en œuvre (2500 signes maximum) :

Dans le cadre de l'évolution des pratiques en faveur de l'environnement et de la biodiversité, différents sites et espaces propices au développement de prairies fleuries ou à la pratique de la fauche tardive ont été recensés.

Ces sites ont été choisis selon plusieurs critères :

- Surface conséquente
- Zones de liaisons avec des zones naturelles, de cours d'eau, ou de zones humides (trame verte)
- Peu ou pas d'impact sur les usages : présence d'autres cheminements à proximité, pas ou très peu d'utilisation des espaces par les riverains, etc.
- Pente et topologie adaptée à l'entretien par fauchage tardif
- Espaces sans incidence sur la sécurité routière.

Le matériel d'entretien doit être adapté en conséquence et nécessitera un investissement pour la collectivité. Des panneaux de sensibilisation sur les sites concernés, ainsi qu'une communication plus large par le biais du magazine municipal et du site internet de la Ville, devront également accompagner cette démarche pour favoriser sa compréhension et son acceptation par les usagers.

Attendus / impacts pour la biodiversité et indicateurs d'évaluation (1500 signes maximum) :

Cette démarche doit permettre notamment de favoriser le développement des plantes jusqu'au terme de leur cycle végétatif (graines pour leur reproduction), de préserver les niches écologiques, d'offrir des refuges à la petite faune et de préserver leur habitat le temps de la reproduction ou nidification, d'offrir des zones d'alimentation pour les insectes butineurs, etc.

Des phases d'observations de la faune et la flore de ces espaces pourront être réalisées au bout de 2 à 3 ans afin d'évaluer l'impact de cette démarche sur la biodiversité.

Titre de l'action 3 :

Végétalisation d'une cour d'école

Thématique de l'action :

L'objectif de cette action est de réintégrer la biodiversité dans l'aménagement tout en mobilisant et sensibilisant les acteurs.

Organisme /institution en charge de la mise en œuvre :

Ville d'Hennebont

Services de la collectivité associés :

Service Espaces Verts et Environnement, Direction du Patrimoine, Direction Enfance Education, Centre Technique Municipal

Budget :

160 000 €

Partenaires financiers :

Région Bretagne, ADEME Bretagne, Agence de l'Eau Loire Bretagne, Office Français de la Biodiversité (appel à projet « Mobiliser les Bretonnes et les Bretons pour les transitions »).

Partenaires techniques :

sans objet

Date de début :

01 juin 2021

Date de fin :

01 novembre 2022

Objectifs (1500 signes maximum) :

Cette action vise à repenser l'aménagement des cours d'école en s'inspirant des projets des « cours Oasis » réalisés par le CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) de Paris. La méthode vise notamment à transformer la cour pour créer des espaces de fraîcheur végétalisés. A noter que l'école Jean Mace est située en zone urbaine, là où les trames vertes ne sont pas présentes.

La démarche de co-construction adoptée doit également contribuer à sensibiliser les usagers aux enjeux du projet et à l'importance de préserver et développer la biodiversité.

Mesures mises en œuvre (2500 signes maximum) :

La démarche de végétalisation de la cour de l'école Jean Mace est basée sur le principe de co-construction du projet, en associant ainsi l'ensemble des acteurs du site : services municipaux, enseignants, parents d'élèves, et enfants. Par le biais d'ateliers, les contraintes du site et les attendus des différents usagers sont identifiés.

Des maquettes projets sont également créées par les enfants leur permettant d'exprimer leurs souhaits.

A l'issue de cette concertation, différents scénarii seront élaborés par le service Espaces verts et Environnement et proposés aux partenaires du projet.

Le scénario choisi sera mis en œuvre courant 2022, avec des actions participatives des usagers.

Attendus / impacts pour la biodiversité et indicateurs d'évaluation (1500 signes maximum) :

L'intérêt de ce projet est double pour le secteur où il se situe : apporter de la fraîcheur par la végétalisation et rendre la ville perméable aux flux de biodiversité en créant une trame verte urbaine (en combinaison avec d'autres projets de ce type).

Ce projet fait l'objet du suivi de l'indicateur suivant : le coefficient de biotope par surface. En l'état actuel (état Zéro), le calcul de cet indicateur est de : CBS=0,27.

L'objectif fixe est de déminéraliser la cour à 50% minimum, pour aboutir à un CBS d'environ 0.50.

A noter qu'une végétalisation du toit et des murs n'est pas envisagée à l'heure actuelle.